

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 21

Convoqués le :
20/05/2025

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent PERRIN, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Armelle CHAMPLON

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2025-30- Séisme en Birmanie : attribution d'une subvention
exceptionnelle**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Face à la tragédie humaine en cours au Myanmar (Birmanie) et pour répondre à l'urgence humanitaire et matérielle, l'association des Maires de France (AMF) a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population touchée.

Sensible aux drames humains de ce séisme, la commune de Moulins-lès-Metz tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple birman.

La commune souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme par l'attribution d'une subvention de 2.500,00 € versée auprès de la Croix Rouge Française activée par le Centre de crise.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VERSE la somme de 2.500,00€ à la Croix Rouge Française dont le siège social est situé 98, Rue Didot 75694 Paris cedex 14 ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/05/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20250527-2025-30-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.